



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement — École La Mennais 17 février 2026 à 18 h 15

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Mennais tenue le 17 février à 18 h 15 à l'école La Mennais, au 6521 rue Saint-Denis à Montréal.

PRÉSENT-ES :

Mouna Andraos, parent
Florence Devoyau-Lanctôt, orthophoniste
Caroline Marinacci, parent
Nathalie Petit, enseignante
Arnaud Theurillat-Cloutier, parent

Formant quorum sous la présidence de Arnaud Theurillat-Cloutier

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Claudine Lajeunesse, directrice

MEMBRES ABSENTS :

Vanessa Houle, TES
Karim Roukoz, parent
Aurélié Méreu, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Arnaud Theurillat-Cloutier, déclare la séance ouverte. Il est 18 h 17.

2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Caroline Marinacci se propose comme secrétaire d'assemblée pour la séance.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mouna Andraos propose l'ajout d'un point en lien avec le Conseil des élèves en varia.

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Petit que l'ordre du jour modifié soit adopté.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-17-02-2026)

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (2 minutes)
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée (2 minutes)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 9 décembre 2025 (15 minutes)
 - 4.1. Suivi au procès-verbal du 9 décembre 2025
 - 4.2. Suivi aux procès-verbaux des années antérieures (tableau des suivis)
5. Parole au public (5-10 minutes)
6. Parole à la fondation de l'école La Mennais (5-10 minutes)
7. Parole au comité des usagers du service de garde (5-10 minutes)
8. Grille-matière 2026-2027 (approbation) (5-10 minutes)
9. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (Sorties scolaires)(approbation) (10 minutes)
10. Photo scolaire 2026-2027 (10 minutes)
11. Suivi sur le budget (15-20 minutes)
12. Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation (proposition de résolution) (5-10 minutes)
13. Impacts des coupes budgétaires sur la réussite et la persévérance scolaires (proposition de résolution) (5-10 minutes)
14. Points d'information/rapports (30 minutes)
 - 14.1. Direction
 - 14.1.1 Suivi plan de lutte à la violence et à l'intimidation
 - 14.2. Personnel enseignant
 - 14.3. Service de garde
 - 14.4. Représentant du comité de parents du CSSDM
15. Varia
 - 15.1 Conseil des élèves
16. Levée de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture (ou non) et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-17-02-2026)

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

- **Traiteur** : Caroline Marinacci résume la rencontre qu'elle a eue avec la responsable régionale des opérations de la Cantine pour tous et Karim Roukoz, à la suite des commentaires négatifs reçus par des parents et des enfants quant aux repas. Comme le traiteur qui nous a été affecté sert principalement une clientèle aînée, l'appréciation des repas par les élèves est un enjeu



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

pour les trois écoles desservies.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci de solliciter la Cantine pour tous pour un changement de traiteur afin d'avoir un service qui réponde aux attentes des parents et des élèves (en termes d'appréciation des repas et de délais des commandes).

Adoptée à l'unanimité (03-CE-17-02-2026)

Le CÉ rédigera une lettre à la Cantine pour tous afin de demander un changement de traiteur tout en restant une école participante à la Cantine. La lettre spécifiera que cette position pourra être révisée à la rencontre du CÉ de juin 2026 si le traiteur actuel met en place des changements quant aux repas et aux délais pour les commandes. Caroline Marinacci rédigera la lettre et l'enverra pour approbation par courriel aux membres du CÉ.

- **Rech. formation en lien avec IA** : Arnaud Theurillat-Cloutier est en contact avec Olivier Laliberté (médiateur spécialisé en culture numérique et associé au CIEL). Une formation est en développement et pourra possiblement être proposée à l'automne 2026; directement par l'école ou via le Comité des parents du CSSDM s'il y a intérêt.
- **Ateliers de cuisine** : Les Ateliers 5 épices offrent des ateliers cette année aux élèves de maternelle 4 et 5 ans dans le cadre d'une enveloppe budgétaire particulière. La direction évalue la possibilité de payer également des ateliers aux élèves du 1er cycle (afin d'équilibrer le budget alloué aux sorties pour chaque cycle). La Fondation n'a pas encore statué si elle continuait à financer un atelier pour toutes les classes de l'école comme les années précédentes.
- **Modification du code de vie (Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire)** : Le comité Code de vie de l'équipe-école a entamé un travail global de révision de l'ensemble de la documentation (code de vie, règlements, etc.) afin de s'assurer de la cohérence et de l'harmonisation des interventions à l'école (en classe, lors des récréations et par le service de garde). Le code de vie révisé sera présenté à la rencontre du CÉ en avril prochain.
- **Formation du CREP** : Seulement 13 réponses au sondage. La direction enverra à nouveau le sondage dans un courriel dédié.
- **Représentant·e SDG au CÉ** : Aucun·e représentant·e ne siégera sur le CÉ cette année.
- **Promotion de l'engagement parental** : Le document/affiche n'a pas encore été mis à jour.
- **Dossier des écrans à l'école** : Lors de la rencontre du personnel tenue le 14 janvier 2025, l'équipe-école a refusé de mettre en place une politique ou un cadre de référence afin d'orienter



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

l'utilisation des écrans à l'école. La direction explique qu'un tel document viendrait à l'encontre de l'autonomie professionnelle des enseignant·es.

En attendant l'adoption de mesures ministérielles, les enseignant·es recommandent aux parents de discuter de tout enjeu lié aux écrans directement avec les enseignant·es et/ou avec la direction.

Les membres parents du CÉ souhaitent que la question soit soulevée auprès du Comité des parents du CSSDM.

- **Banc de l'amitié** : Après vérification, aucune requête n'a été déposée auprès du CSSDM pour le retrait des roches dans la cour. La direction souligne que l'équipe-école est en réflexion pour mettre en place un coin calme dans la cour pendant l'été.

4.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

- **Présentation des résultats en écriture** : Les résultats de l'étape 2 seront présentés à la rencontre du CÉ d'avril, puis ceux de fin d'année à la rencontre de septembre.
- **Activités/Sorties SDG** : Les membres parents proposent leur soutien afin de consulter les élèves de manière plus officielle.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

6. PAROLE À LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA MENNAIS

Caroline Marinacci résume les différentes démarches en lien avec la gouvernance (atelier de réflexion et création de comités) ainsi que les activités à venir (Swing ton beigne, campagne de financement, Salon du livre).

Nathalie Petit propose que la fondation participe à la journée d'accueil des maternelles.

7. PAROLE AU COMITÉ DES USAGERS DU SERVICE DE GARDE

Mouna Andraos résume la dernière rencontre qui a eu lieu en janvier ainsi que les différentes retombées :

- Ajout d'une période d'aide aux devoirs à tous les groupes (15 min. pour les 1re année puis 30 min. pour les autres niveaux);
- Peu d'intérêt des éducateurs·trices pour des ateliers animés par les parents;
- Envoi de la planification des activités aux parents par les éducateurs·trices;
- Activités en préparation avec les parents pour la semaine du SDG (11 au 15 mai).



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

8. GRILLE-MATIÈRE 2026-2027

La direction présente la grille-matière ainsi que les changements apportés par rapport à celle de 2025-2026 (ajout de temps pour les contenus obligatoires liés au développement des compétences personnelles et sociales des élèves).

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Petit et appuyé par Florence Devoyau-Lanctôt d'approuver la grille-matière 2026-2027 telle que présentée.

Approuvée à l'unanimité (04-CE-17-02-2026)

9. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES NÉCESSITANT UN DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉCOLE (SORTIES SCOLAIRES)

La direction présente les nouvelles sorties prévues au calendrier 2025-2026. Les sorties les plus coûteuses sont celles prévues pour les sorties de fin d'année au Centre Fatima pour les maternelles, le 1er ainsi que le 2e cycle.

IL EST PROPOSÉ par Arnaud Theurillat-Cloutier et appuyé Nathalie Petit que les activités présentées soient approuvées et que, pour les sorties de fin d'année, l'école sollicite une contribution financière des parents variant entre 2 \$ et 25 \$ (en proposant différentes options inspirées de la tarification sociale et solidaire).

Approuvée à l'unanimité (05-CE-17-02-2026)

10. PHOTO SCOLAIRE 2026-2027

La direction sollicite l'opinion des membres parents avant de renouveler le contrat.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci et appuyé par Mouna Andraos de continuer à utiliser les services de Photo repensée.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-17-02-2026)

11. SUIVI SUR LE BUDGET

La direction présente une version mise à jour du budget pour l'année 2025-2026. Certains montants sont en déficit en raison de sommes prévues non versées à ce jour, ou d'imbroglio à démêler (ex.: aide-conciergerie).

La direction encourage les enseignant-es à dépenser les montants octroyés non cumulables (ex. livres pour les classes) et s'assure de planifier les dépenses à venir pour éviter un retour des fonds vers le CSSDM en fin d'année.



12. LOI VISANT NOTAMMENT À RENFORCER LA LAÏCITÉ DANS LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (PROPOSITION DE RÉSOLUTION)

Caroline Marinacci présente la résolution mise de l'avant par un mouvement citoyen à la suite de l'adoption sous le bâillon de la loi 94 en octobre dernier. Elle propose que soit utilisé le droit inscrit dans la Loi de l'instruction publique pour tout conseil d'établissement d'envoyer un avis formel au Centre de services scolaires et de recevoir une réponse explicite. Elle note que la résolution permettra aussi au CÉ d'affirmer son soutien aux employées de l'école portant le hijab pénalisées par cette loi.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci et appuyé par Mouna Andraos que la résolution ci-dessous soit adoptée et envoyée aux parents de l'école ainsi qu'au CSSDM et au Comité des parents du CSSDM :

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives au 30 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la clause de droits acquis, rétroactive au 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT que de nombreuses employées du CSS dont la prestation de services est très appréciée sont touchées par les dispositions de la nouvelle loi;

CONSIDÉRANT les enjeux de recrutement et de désertions bien documentées pour l'ensemble des catégories d'emploi dans le milieu scolaire et notre préoccupation pour le maintien de services de qualité et la possibilité de bris de services;

Le conseil d'établissement de l'École La Mennais est d'avis qu'un moratoire sur l'application de certaines dispositions de la Loi ou encore l'application de mesures transitoires, concernant les nouveaux articles 258.04 et 706.1 de la LIP, devrait urgemment être considérées et explorées.

Adoptée à l'unanimité (07-CE-17-02-2026)

13. IMPACTS DES COUPES BUDGÉTAIRES SUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES (PROPOSITION DE RÉSOLUTION)

Caroline Marinacci présente la résolution mise de l'avant par le Comité des parents du CSSDM afin de dénoncer les coupes en éducation.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Marinacci et appuyé par Florence Devoyau-Lancôt que la résolution ci-dessous soit adoptée et envoyée aux parents de l'école ainsi qu'au CSSDM et au Comité des parents du CSSDM :



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

CONSIDÉRANT le contexte de compressions budgétaires et de sous-financement en éducation pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans l'école, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que l'alourdissement des conditions d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de services scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et à assurer une meilleure organisation des services;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'École La Mennais à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les coupes budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission éducative;

QUE le conseil d'établissement recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves;

QUE la présidence du conseil d'établissement transmette le présent avis au centre de services scolaire, au comité de parents et en informe les parents de l'école.

Adoptée à l'unanimité (08-CE-17-02-2026)

14. POINTS D'INFORMATIONS / RAPPORTS

14.1. Direction

14.1.1. Suivi plan de lutte à la violence et à l'intimidation

La direction présente les prochaines démarches pour la mise à jour du plan pour 2026-2027. Afin d'identifier les zones de vulnérabilité, un questionnaire sera rempli par tous les



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

élèves et tout le personnel de l'école en avril. Les résultats seront analysés par un groupe de recherche de l'Université de Montréal, puis l'école sera accompagnée par le CSSDM pour modifier le plan en conséquence.

Le dernier portrait du genre date de trois ou quatre ans; l'équipe-école aura sous la main un tableau pour réaliste de la situation.

Les résultats seront partagés à tous les parents de l'école en toute transparence.

14.2. Personnel enseignant

Aucun point d'information.

14.3. Service de garde

La direction résume les constats quant aux zones de vulnérabilité du SDG à la suite de l'analyse du conseiller pédagogique du CSSDM :

- Aucun enjeu en lien avec la surveillance dans la cour d'école;
- Offre d'activités intérieures jugée insuffisante;
- Compétences en intervention et gestion de groupe à renforcer.

Le conseiller pédagogique offrira prochainement quatre rencontres d'accompagnement à l'équipe du service de garde.

14.4. Représentante du comité de parents du CSSDM

La présidence lit le courriel de suivi envoyé par Aurélie Méreu résumant les points discutés aux dernières rencontres du Comité de parents.

15. VARIA

15.1. Conseil des élèves

Mouna Andraos demande à la direction si le Conseil des élèves reviendra l'an prochain et pourquoi il a été annulé cette année. La direction fera des vérifications pour répondre à ces questions. Les membres du CÉ discutent de l'intérêt de reconstituer le Conseil pour 2026-2027 et de mettre en place un processus plus formel pour solliciter la contribution des élèves, les écouter et répondre à leurs requêtes.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (QC) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 39.

Présidence

Direction d'établissement

